Nations Unies A/69/204

Assemblée générale

Distr. générale
1er août 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 23 a) de l'ordre du jour provisoire*
Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le Secrétaire général soumet le présent rapport en application de la résolution 68/226 de l'Assemblée générale, qui l'a prié de lui présenter à sa soixante-neuvième session un rapport sur l'application de ladite résolution. À partir d'une analyse principalement axée sur la pauvreté monétaire extrême, il y examine les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans l'élimination de la pauvreté et y expose quelques considérations de principe. Il met également en relief les activités récemment menées par les organismes des Nations Unies dans ce domaine et propose un certain nombre de recommandations, pour examen par l'Assemblée générale.

* A/69/150.

14-58446 (F) 250814 250814

Merci de recycler

I. Introduction

1. Dans sa résolution 62/205, adoptée le 19 décembre 2007, l'Assemblée générale a proclamé la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) aux fins d'appuyer les objectifs de développement convenus au niveau international qui ont trait à l'élimination de la pauvreté, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. La Décennie a pour objet de répondre aux préoccupations suscitées par l'inégalité des progrès enregistrés dans la réduction de la pauvreté à l'intérieur des régions et d'une région à l'autre, et la constante augmentation du nombre des personnes qui vivent dans la pauvreté dans certains pays. Lors de l'établissement de la stratégie de mise en œuvre qui l'accompagne, un plan d'action a été mis au point, en mettant l'accent sur la promotion du « plein emploi » et d'« un travail décent pour tous », pour renforcer la cohérence et la synergie des activités menées à l'égard de l'emploi et d'un travail décent par tous les organismes des Nations Unies dans le but d'éliminer la pauvreté.

2. Le présent rapport contient une description des progrès accomplis en vue d'éliminer la pauvreté et des obstacles qui s'y opposent, en ce qui concerne les objectifs de la deuxième Décennie et du plan d'action connexe du système des Nations Unies. Bien que l'analyse de la pauvreté extrême – définie par rapport au seuil de 1,25 dollar par jour – en soit l'élément central, c'est toute la complexité de la pauvreté qui y est abordée, en particulier dans l'examen des divers problèmes qui s'opposent à l'élimination de la pauvreté et celui des stratégies à mettre en œuvre pour en venir à bout. Le rapport se termine ainsi par la présentation d'un ensemble de mesures qui se sont avérées pour réduire la pauvreté grâce à l'adoption d'une approche multidimensionnelle. Il contient en outre un aperçu des activités récemment menées par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour exécuter le plan d'action du système des Nations Unies pour la deuxième Décennie.

II. Progrès enregistrés dans l'élimination de la pauvreté

3. L'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici à 2015 a globalement été atteint partout dans le monde. Alors qu'environ la moitié de la population mondiale vivait dans la misère en 1990, cette proportion avait été ramenée à 22 % en 2010[1]. Les progrès demeurent cependant inégaux. Il importe de comprendre les tendances et les facteurs qui les gouvernent pour rencontrer de plus larges succès et prévenir tout retour en arrière.

4. On trouvera dans la figure ci-après l'évolution (accompagnée de prévisions) de l'incidence de la pauvreté, mesurée en fonction du pourcentage de pauvres disposant de moins de 1,25 dollar par jour dans les régions en développement au cours de la période 1981-2015. Pendant la période allant de 1981 à 2010, c'est en Asie et dans le Pacifique, à commencer par la Chine que la pauvreté a le plus reculé. Cette région a vu son taux d'incidence de la pauvreté baisser de près de 65 points de pourcentage au cours de la période considérée[2]. Les progrès remarquables de la Chine sont attribués à une croissance rapide, soutenue et génératrice d'emplois dans des secteurs très productifs de l'industrie manufacturière et des services. De nombreux pays en développement ont eux aussi enregistré une croissance économique

[1] Nations Unies, *Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport 2014* (New York, 2014).
[2] Banque mondiale, *Indicateurs de développement dans le monde, 2014* (Washington, 2014).

soutenue dans les années 2000, mais peu d'entre eux ont connu le même niveau de croissance qu'en Chine, et encore moins dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre.

5. L'Asie du Sud a également enregistré des progrès notables, en réduisant son indice numérique de pauvreté de 30 % entre 1981 et 2010. La région devrait atteindre l'objectif 1 du Millénaire pour le développement avec un taux d'incidence de la pauvreté d'environ 23 % en 2015, contre 54 % en 1990. Si certains progrès ont été enregistrés en Afrique subsaharienne, l'incidence de la pauvreté y est cependant restée la plus élevée des régions en développement, en diminuant de 56,5 % à 48,5 % au cours de la période allant de 1990 à 2010. La Banque mondiale prévoit néanmoins une légère accélération de la réduction de la pauvreté dans la région. Pour la période allant de 2010 à 2015 l'incidence de la pauvreté en Afrique subsaharienne devrait diminuer d'encore 6 points de pourcentage pour s'établir à 42 %, soit le niveau le plus bas pour la région[2].

Variation de l'incidence de la pauvreté, 1981-2015

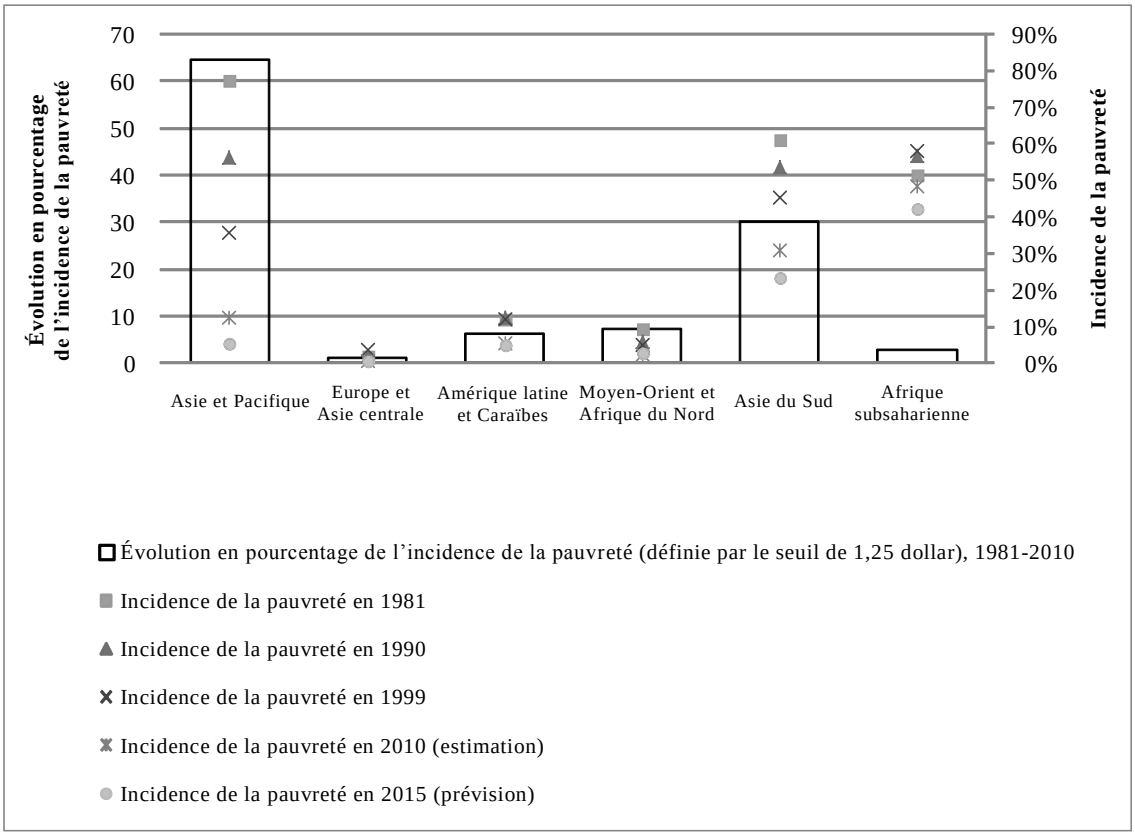

Source : Outil PovcalNet de la Banque mondiale et Indicateurs de développement dans le monde, 2014.

6. Malgré les impressionnantes avancées enregistrées dans la réduction de l'incidence de la pauvreté au niveau mondial, les progrès concernant la diminution du nombre de personnes vivant dans la misère n'ont guère incité à l'optimisme. De 1990 à 2010, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a été ramené de

1,9 milliard à 1,2 milliard de personnes, la Chine ayant largement contribué à cette réduction[1, 2]. En dépit des progrès dans la réduction de l'incidence de la pauvreté en Afrique subsaharienne, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a continué de croître, pour atteindre le nombre inégalé de 414 millions de personnes en 2010.Toutefois, si l'on tient compte de l'accélération prévue de la réduction de l'incidence de la pauvreté dans la région, le nombre de ces personnes devrait tomber à 408 millions en 2015[2].

7. En 2010, plus des deux tiers des personnes les plus démunies de la planète vivaient dans cinq pays parmi les plus peuplés – le Bangladesh, la Chine, l'Inde, le Nigéria et la République démocratique du Congo –, dont environ un tiers concentré en Inde. Trois de ces cinq pays – l'Inde, la Chine et le Nigéria – ont connu ces dernières décennies une croissance économique telle qu'ils font désormais partie des pays à revenu intermédiaire et sont devenus des acteurs de plus en plus importants de l'économie mondiale. Associé au rythme comparativement lent de la réduction de la pauvreté observé dans une Afrique subsaharienne qui connaît pourtant une expansion sur le plan économique, ce phénomène fait ressortir d'autant plus vivement le caractère pluridimensionnel et dynamique de la pauvreté.

8. Il importe d'en comprendre la dynamique et les multiples dimensions si l'on veut réduire la pauvreté de manière efficace et soutenue. En plus de promouvoir la croissance économique, l'action menée pour éliminer la pauvreté doit se concentrer sur le renforcement des capacités aux niveaux individuel et collectif et la promotion de l'égalité des chances grâce à des améliorations dans les domaines de l'éducation, des soins de santé et de l'assainissement, entre autres. En tant que tel, l'accès à un travail décent a été et continuera d'être un important vecteur de progrès, tout comme le sera une meilleure valorisation des ressources humaines au sein de tous les groupes sociaux. Cela suppose d'assurer un accès équitablement partagé à une éducation de qualité, aux soins de santé, à l'emploi, à la protection sociale, aux moyens de production, au crédit et à la réalisation des droits individuels et collectifs.

III. Les défis à l'élimination de la pauvreté

A. Les défis de l'emploi

9. L'emploi est un vecteur important d'élimination de la pauvreté. Toutefois, les effets à long terme de la crise financière et économique mondiale et la reprise lente et inégale de l'économie continuent d'avoir des répercussions sur les marchés du travail de nombreux pays. Bien qu'il y ait des signes encourageants de croissance économique dans les pays développés, les pays en développement continuent de subir le ralentissement de la croissance des échanges internationaux et les effets d'un accès plus restreint au financement international. L'amélioration récente de l'économie mondiale n'a pas été suffisante pour remédier aux principaux déséquilibres du marché du travail qui se sont accumulés au cours des dernières années. Dans les pays développés, le rythme actuel de la création d'emplois est trop faible pour réduire sensiblement le chômage, si bien que les demandeurs d'emploi restent au chômage pendant de plus longues périodes. Le nombre de travailleurs sans emploi découragés continue en conséquence d'augmenter. De même, l'absence de transformation structurelle en Afrique et dans d'autres régions moins

développées a empêché l'expansion des possibilités d'emploi dans les secteurs de l'industrie manufacturière et des services à forte intensité de main-d'œuvre.

10. Des estimations récentes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) indiquent que le taux mondial de chômage se maintient à 6 %, c'est-à-dire à un niveau inchangé par rapport à 2012[3]. Le nombre de chômeurs dans le monde a atteint 202 millions, ce qui représente une hausse de 5 millions par rapport à l'année précédente. Le marché de l'emploi n'évolue pas suffisamment vite pour suivre le rythme auquel s'accroît la main-d'œuvre. La hausse du chômage mondial touche essentiellement l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud – qui représentent environ 45 % des nouveaux demandeurs d'emploi supplémentaires – suivies par l'Afrique subsaharienne et l'Europe. L'Amérique latine a ajouté moins de 50 000 chômeurs supplémentaires au nombre total.

11. Dans les pays développés, dont ceux de l'Union européenne, 8,6 % de la main-d'œuvre étaient au chômage en 2013, soit 3 % de plus qu'avant la crise. Le chômage reste le plus élevé en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, avec des taux de 12,2 % et 10,9 %, respectivement, qui n'indiquent aucun changement important par rapport à l'année précédente.

12. De façon générale, le déficit d'emplois a continué de se creuser à l'échelon mondial. En 2013, il concernait 62 millions de personnes et, d'ici à 2018, ce sont 13 millions d'autres personnes qui devraient encore grossir les rangs des chômeurs dans le monde. En outre, le chômage de longue durée s'est intensifié dans de nombreux pays développés, en particulier dans ceux de la zone euro. Il nuit à la rapidité de la reprise du marché du travail car les chômeurs de longue durée éprouvent de plus grandes difficultés à trouver un emploi. Il exerce aussi une pression supplémentaire sur le budget de l'État dans les pays où il existe des prestations de chômage.

13. Alors que le taux de chômage élevé a été le plus grand défi concernant l'emploi dans les pays développés, le sous-emploi et le travail informel continuent d'entraver la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Des progrès ont certes été enregistrés dans le domaine de la réduction de la pauvreté des travailleurs, mais les niveaux demeurent inacceptables. En 2013, quelque 375 millions de travailleurs et leur famille vivaient avec moins de 1,25 dollar par jour, contre 600 millions au début des années 2000. Environ 839 millions de travailleurs vivaient avec moins de 2 dollars par jour en 2013[3]. Les progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté ont ralenti depuis 2007 en Europe centrale, en Europe du Sud-Est et dans la Communauté d'États indépendants, ainsi qu'en Asie du Sud-Est et en Amérique latine et dans les Caraïbes. En Afrique subsaharienne, le nombre de travailleurs pauvres n'a cessé de croître. En 2013, le nombre de travailleurs connaissant une extrême pauvreté n'a diminué que de 2,7 % dans l'ensemble du monde.

14. L'emploi précaire et le travail informel sont à l'origine de la pauvreté des travailleurs. Le nombre de personnes occupant des emplois précaires a augmenté d'environ 1 % en 2013, soit un taux bien plus élevé que celui de 0,2 % enregistré au cours des années qui ont précédé la crise financière. Le travail informel reste répandu dans les pays en développement et la qualité de l'emploi ne s'améliore que

[3] OIT, *Tendances mondiales de l'emploi 2014 : vers une reprise sans création d'emplois?* (Genève, 2014).

lentement, ce qui fait qu'un nombre plus restreint de travailleurs parvient à échapper à la pauvreté.

15. Il est impératif de soustraire un plus grand nombre de travailleurs du secteur informel pour améliorer les conditions d'emploi et générer les recettes fiscales dont les gouvernements ont besoin pour renforcer les systèmes de protection sociale. La situation ne pourra s'améliorer qu'en écartant les travailleurs des formes de travail informelles et précaires et en faisant le nécessaire pour qu'ils jouissent de conditions d'emploi décentes. Ces mesures sont cruciales pour combattre la pauvreté de façon viable, en particulier dans les régions en développement.

16. Outre qu'ils influent directement sur le bien-être individuel, ces problèmes touchant l'emploi contribuent ensemble à affaiblir la consommation mondiale, avec des conséquences néfastes pour la croissance du marché mondial. La lutte contre la pauvreté s'en trouvera d'autant plus difficile à mener.

B. Chômage des jeunes

17. Les jeunes continuent d'être touchés par le chômage dans des proportions particulièrement élevées. Environ 74,5 millions d'entre eux étaient sans emploi en 2013, c'est-à-dire près d'un million de plus qu'en 2012. En s'établissant à 13 % en 2013, le taux de chômage des jeunes représentait le double du taux de chômage mondial et le triple du taux de chômage des adultes.

18. Les perspectives d'emploi pour les jeunes se sont détériorées dans presque toutes les régions du monde. Le taux de chômage des jeunes le plus élevé a été observé au Moyen-Orient, avec 27,2 % de jeunes sans emploi en 2013. Le taux de chômage des jeunes a également augmenté considérablement en Europe centrale et orientale, dans la Communauté d'États indépendants, en Asie du Sud-Est et en Afrique du Nord, ainsi que dans certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Europe méridionale. Les pays développés, dont ceux de l'Union européenne, ont connu la plus forte hausse du chômage des jeunes entre 2007 et 2012 et cette augmentation s'est poursuivie en 2013, pour toucher 18,3 % des jeunes actifs[3].

19. De nombreux jeunes ont du mal à trouver un emploi parce que les études qu'ils ont faites ne répondent pas aux besoins du marché. Découragés par des possibilités d'emploi limitées, ils continuent d'abandonner le marché de l'emploi. Ils sont contraints de rechercher d'autres possibilités de travail ne correspondant pas à leurs qualifications et d'accepter des emplois où les salaires sont bas, avec peu ou pas de perspectives d'avancement et sans stabilité de l'emploi. Cette tendance peut encore retarder la reprise du marché de l'emploi et entraver ainsi la lutte contre la pauvreté.

C. Aggravation des inégalités

20. L'aggravation des inégalités au sein des pays et entre les pays constitue une menace majeure à l'élimination de la pauvreté. Si l'on peut accepter qu'un certain niveau d'inégalité est nécessaire à l'efficacité économique, on n'en constate pas moins la persistance d'inégalités élevées, voire leur aggravation, nuisent à la lutte contre la pauvreté et au développement économique en général. Un degré élevé d'inégalité rend plus difficile la tâche de maintenir de forts taux de croissance. En

outre, un tel degré d'inégalité, touchant à la fois les revenus et le bien-être social, compromet les effets de la croissance économique sur la réduction de la pauvreté.

21. Par ailleurs, une inégalité des revenus non contrôlée peut alimenter ou susciter des injustices sociales et économiques, en contribuant à l'engrenage de la pauvreté qui défavorise des secteurs entiers de la société pendant des générations. Des exemples puisés dans 22 pays d'Europe, d'Asie, d'Amérique du Nord et d'Amérique latine montrent qu'une inégalité des revenus accrue à un moment donné s'accompagne d'une perte de la mobilité des revenus entre les générations. Au Brésil, en Chine et au Pérou, pays où les inégalités de revenus (mesurées par le coefficient de Gini) sont parmi les plus élevées, le niveau de revenus des parents détermine plus de la moitié des revenus de l'enfant. À titre de comparaison, au Danemark, en Finlande et en Norvège – trois pays où la répartition des revenus est la plus équitable – on estime que le niveau de revenus des parents détermine moins de 20 % du revenu de l'enfant[4]. Cette transmission intergénérationnelle du statut économique appelle une conclusion importante. Dans les pays qui connaissent des taux d'inégalité élevés, l'inégalité des revenus limite les possibilités des jeunes générations. Il est par conséquent grandement nécessaire de prendre des mesures pour mettre fin à la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et de l'inégalité.

22. Cependant, la hausse des inégalités économiques est devenue répandue et persistante au niveau national. De 1990 à 2012, l'inégalité des revenus a augmenté dans 30 des 44 pays développés pour lesquels on dispose de données (soit 68 %) et dans 35 des 86 pays en développement (soit 40 %). De la même façon, une diminution de l'inégalité des revenus a été observée au cours de la période considérée dans 18 % des pays développés pour lesquels on dispose de données[5] et dans 50 % des pays en développement. Ces tendances recèlent à la fois une promesse et une menace. L'augmentation des inégalités dans les pays développés pourrait compromettre la croissance et la stabilité du marché mondial, et saper ainsi la lutte contre la pauvreté à l'échelle mondiale. En revanche, la baisse des inégalités dans les pays en développement indique qu'une partie de la solution à l'élimination de la pauvreté se trouve dans les mesures et programmes exécutés dans toutes les régions pour lesquelles la pauvreté constitue le plus grand défi.

23. Les inégalités dans le domaine de l'éducation continuent de constituer un grave obstacle à l'élimination de la pauvreté. Le niveau d'instruction est un élément important du développement humain, en ce qu'il donne aux individus les moyens de participer plus pleinement à la vie sociale et économique. L'éducation a d'importants effets sur les futures capacités économiques des personnes. À elle seule, et du fait de ses liens avec l'emploi et le revenu, l'éducation influe également sur la santé et d'autres aspects du bien-être des personnes et les possibilités d'épanouissement. On estime qu'en moyenne dans le monde une année de scolarité pourrait accroître de 10 % le revenu et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans diminuerait de 49 % si toutes les femmes pouvaient faire des études secondaires complètes. Plus directement, si tous les élèves des pays à faible revenu

[4] Miles Corak, « Inequality from generation to generation: the United States in comparison », dans *The Economics of Inequality, Poverty, and Discrimination in the 21st Century*, Robert Rycroft, éd. (Santa Barbara, Californie, ABC-CLIO, LLC, 2013).

[5] *Inequality Matters: Report on the World Social Situation 2013* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 13.IV.2).

terminaient leur scolarité munis des compétences de base en lecture, la pauvreté mondiale pourrait être réduite de 12 %[6].

24. De grandes inégalités dans l'accès à l'éducation et dans les résultats scolaires subsistent d'un pays à l'autre et à l'intérieur des pays. La scolarisation et l'achèvement des études favorisent les citadins nantis, révélant des disparités particulièrement marquées dans l'éducation préscolaire, l'enseignement secondaire et tertiaire[7].

25. Au cours des 30 dernières années, l'accès à l'éducation s'est considérablement amélioré. De 1999 à 2011, le nombre d'enfants non scolarisés a diminué de près de la moitié, quand bien même il y a eu un ralentissement considérable après 2008. L'appartenance sexuelle, l'invalidité, le patrimoine, l'endroit où l'on vit sont d'importants marqueurs de vulnérabilité en ce qui concerne le niveau d'instruction, les filles pauvres des zones rurales étant particulièrement désavantagées à cet égard, notamment dans les pays en développement à faible revenu. Si l'on prend comme exemple le premier cycle d'enseignement secondaire dans les pays à faible revenu, le taux d'achèvement des études n'a atteint que 14 % pour le quintile le plus pauvre en 2010, tandis qu'il a atteint 61 % pour le quintile le plus riche. Dans le même ordre d'idées, en 2010 les jeunes hommes de 20 à 24 ans les plus riches des villes des pays à faible revenu comptaient 9,5 ans d'études en moyenne, tandis que ceux des pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) en comptaient 12 en moyenne. Par contre, les jeunes femmes rurales les plus pauvres comptaient, en moyenne, moins de trois années de scolarité dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure)[6].

26. Le fait de ne pas s'attaquer comme il se doit au problème de l'analphabétisme chez les adultes aggrave le problème de la réussite scolaire et ses incidences sur la réduction de la pauvreté. Il y a environ 774 millions d'adultes analphabètes dans le monde aujourd'hui, soit une baisse de 1 % seulement sur plus de 10 ans. L'appartenance sexuelle, le patrimoine et l'endroit où l'on vit constituent là aussi des facteurs aggravants, les femmes rurales pauvres de l'Afrique subsaharienne, de l'Asie occidentale et de l'Asie du Sud étant les plus défavorisées.

D. Les changements climatiques et la pauvreté

27. Le changement climatique a des conséquences importantes pour les personnes vivant dans la pauvreté partout dans le monde. La dégradation des écosystèmes, la probabilité accrue de phénomènes météorologiques extrêmes – tels que les sécheresses, les inondations et les tempêtes sur les zones côtières – et la perte de la productivité agricole menacent particulièrement les pays et communautés pauvres. Les moyens de subsistance des populations pauvres ont déjà été restreints par les changements climatiques, dont la sécheresse, qui se traduit par de mauvaises récoltes, l'augmentation de la salinité des terres agricoles dans des régions de faible altitude, qui influe sur le rendement des cultures, et la fréquence accrue des

[6] Organisation pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), « Enseigner et apprendre : Atteindre la qualité pour tous », *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous, 2013-2014* (UNESCO, Paris, 2014).

[7] Voir les débats sur la disparité des niveaux d'instruction dans *Indicateurs de développement dans le monde,2014, Objectifs du Millénaire pour le développement – rapport de 2014* et *Enseigner et apprendre :atteindre la qualité pour tous*.

événements météorologiques majeurs, tels que les ouragans, les typhons, les inondations soudaines, qui perturbent d'autres sources précaires de revenus. Les personnes touchées par la pauvreté sont les moins à même de se préparer et de faire face à des crises liées au climat. C'est ainsi que les maladies liées à la pollution de l'air et de l'eau, l'insécurité alimentaire et la faim résultant des mauvaises récoltes et les blessures ou les décès causés par des phénomènes météorologiques majeurs frappent également ceux qui vivent dans la pauvreté avec une extrême sévérité. La vulnérabilité et l'exposition aux risques liés aux changements climatiques et à la détérioration de l'écosystème limite encore plus la capacité des populations et des pays de progresser de façon viable dans la réduction de la pauvreté.

28. La réalisation du développement durable et de l'élimination de la pauvreté sera de plus en plus menacée par les changements climatiques auxquels il faut s'attendre. Après avoir passé en revue plusieurs scénarios possibles, les auteurs du *Rapport sur le développement humain 2013*[8] estiment que la dégradation de l'environnement augmenterait de 1,9 milliard le nombre de personnes vivant dans un état de pauvreté monétaire extrême d'ici à 2050 et empêcherait un nombre supplémentaire de 800 millions de personnes de sortir de cet état. Cette estimation est fondée sur un scénario de « catastrophe écologique », qui tient compte des effets néfastes qu'aurait le réchauffement climatique sur la production agricole, sur l'accès à l'eau potable et l'amélioration des installations d' assainissement, et sur la pollution. Les incidences des changements climatiques sur le bien-être socioéconomique sont déjà très importantes. Au cours de la seule année 2011, les catastrophes naturelles liées aux séismes, aux tsunamis, aux glissements de terrain et autres mouvements gravitaires ont fait plus de 20 000 morts et causé des dégâts d'un montant total de 365 milliards de dollars, et la perte de logis d'environ un million de personnes. Pour faire face à la situation, les ménages les plus pauvres, qui contribuent le moins aux changements climatiques dans le monde, sont souvent contraints de vendre des biens, de faire des repas moins copieux, moins chers et moins nutritifs et d'emprunter à des taux élevés, ce qui compromet encore davantage leur prospérité à long terme.

IV. Priorités d'action

29. Malgré de persistantes difficultés, les bons résultats obtenus par certains pays montrent qu'en opérant les bons choix il est possible d'éliminer la pauvreté. La croissance joue un rôle important dans les efforts d'élimination de la pauvreté, mais elle n'est pas suffisante en soi. La croissance doit être soutenue, équitable et partagée. Ce n'est qu'ainsi qu'elle pourra créer des emplois décents pour toutes les couches de la société, favoriser les possibilités de promouvoir le développement humain et enrayer la dégradation de l'environnement et de ses effets.

A. Promouvoir une croissance riche en création d'emplois

30. Une croissance partagée, équitable et soutenue est une condition nécessaire de la réduction de la pauvreté et des inégalités et constitue un défi politique majeur. Une telle croissance doit avant tout favoriser une transformation structurelle qui aboutisse à la création d'un nombre suffisant d'emplois pour une main-d'œuvre qui

[8] Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Rapport sur le développement humain 2013, L'essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié* (New York, 2013).

augmente rapidement. Les stratégies de développement qui privilégient trop la libéralisation économique ne permettent pas d'atteindre ces objectifs. L'hypothèse selon laquelle la croissance économique est automatiquement avantageuse pour tous en termes d'emploi, de revenus et de bien-être est de plus en plus réfutée. Les stratégies de développement doivent avoir principalement pour objectif d'améliorer les conditions de vie, et notamment d'éliminer la pauvreté. Une mutation structurelle favorisant la hausse de la productivité des différents secteurs de l'économie (dont l'industrie, les services et l'économie rurale) a contribué pour beaucoup à assurer une croissance durable et partagée, à créer des emplois et à réduire la pauvreté dans les pays en développement. Des mesures propres à promouvoir une transformation productive et des changements structurels sont donc essentielles.

31. Il n'existe pas un seul précepte à suivre pour garantir la transition vers un mode de croissance partagée, équitable et soutenue, mais la cohérence des objectifs poursuivis par les politiques économiques comme par les politiques sociales a fait la preuve de son efficacité. Pour promouvoir ces objectifs, il faudra améliorer la cohérence des politiques, c'est-à-dire intégrer les politiques macroéconomiques et les politiques de développement industriel en vue de la création d'emplois décents. Ces efforts doivent aller de pair avec des mesures de protection sociale solides et des investissements suffisants dans la mise en valeur des ressources humaines visant à éliminer les principales causes de pauvreté, d'inégalité et d'exclusion.

B. Protection sociale minimale et investissement dans le développement humain

32. Les politiques de protection sociale se sont avérées efficaces pour réduire la pauvreté et les inégalités. Elles comprennent ou combinent des interventions sur le marché du travail et des mesures d'assurance sociale ou d'aide sociale en espèces ou en nature et peuvent jouer un rôle décisif pour ce qui est de contribuer à une croissance partagée et durable en renforçant parallèlement la résilience face aux catastrophes et aux crises économiques et sociales. On estime que dans les pays développés les niveaux de pauvreté et d'inégalité représentent à peu près la moitié de ce qu'ils auraient pu être en l'absence de telles dispositions. Dans certains pays en développement, les programmes de protection sociale qui associent un complément de revenu en faveur des pauvres et des groupes vulnérables et un meilleur accès aux services sociaux, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la nutrition, démontrent les mêmes possibilités de réduire la pauvreté; de plus, dans les pays où ils sont répandus, les programmes de transfert de revenus contribuent également à réduire les inégalités. En très peu de temps, ces programmes ont été étendus à plus de 30 pays et ont aidé à tirer les gens de la pauvreté[9].

33. En dépit de l'adoption rapide des programmes de transfert d'espèces, l'élargissement de la protection sociale de base demeurera un problème majeur de développement pour de nombreux pays dans les années à venir. Environ 80 % de la population mondiale n'a pas accès à une protection sociale complète et près d'un

[9] Récemment, des pays comme le Brésil, la Chine, l'Inde, le Mexique et l'Afrique du Sud ont augmenté le montant des transferts, tandis que d'autres, tels que l'Éthiopie, le Malawi et les Philippines, ont élargi la couverture dans les programmes disponibles.

tiers n'a pas du tout ou pas suffisamment accès aux centres de santé ou à des services de santé[10]. Dans les pays à fort taux d'emploi dans le secteur informel, les systèmes de protection sociale reposant sur des cotisations ne sont pas accessibles aux plus vulnérables. Il est donc essentiel de continuer à investir dans les systèmes de protection sociale universelle et dans les services sociaux assurés par le secteur public.

34. L'expérience acquise lors de l'élargissement de la protection sociale dans de nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire[11] montre qu'il est possible d'assurer un niveau élémentaire de protection à un coût abordable quel que soit le stade de développement économique[12]. Bon nombre de pays à faible revenu ont pris des dispositions pour mettre en place un socle de protection sociale et étendre les régimes existants de sécurité sociale, grâce à une augmentation des fonds publics alloués aux services et équipements sociaux. Par exemple, grâce à la réaffectation des dépenses publiques, le Mozambique a utilisé les économies provenant de l'élimination progressive d'une subvention aux carburants pour financer son socle de protection sociale. La Mongolie finance la protection sociale universelle des enfants au moyen d'une taxe sur les exportations de cuivre, tandis que la Bolivie finance un fonds de retraite universelle à l'aide d'une taxe sur la production de gaz. Le Brésil et la Chine ont de la même façon élargi le système de pensions destinées aux habitants des zones rurales en augmentant la fiscalité générale. D'autres pays, tels que le Lesotho, la Namibie, l'Afrique du Sud et la Thaïlande, ont élargi leurs programmes de protection sociale grâce à l'augmentation des cotisations de sécurité sociale[13].

35. Les politiques de développement qui visent à assurer l'accès universel aux soins de santé, à l'éducation et à des garanties de revenu au moyen de la protection sociale rendent les populations bénéficiaires plus productives et plus saines et les sociétés plus équitables. La protection sociale est un investissement dans le développement humain d'un pays, qui contribue à accélérer la transformation structurelle de l'économie. Les transferts de revenus périodiques peuvent également aider à promouvoir les capacités entrepreneuriales, à accroître la participation au marché du travail[14] et à stimuler le développement local et la création d'emplois[15].

36. Outre la création de socles de protection sociale, l'investissement dans une éducation de qualité à tous les niveaux demeure essentiel pour le développement humain et l'élimination de la pauvreté. Des investissements importants ont été réalisés dans le système public d'enseignement primaire, en contribuant largement à améliorer l'accès aux écoles. Toutefois, l'amélioration de l'éducation nécessite de

---

[10] Michael Cichon, « La recommandation sur les socles de protection sociale : un document de six pages peut-il changer le cours de l'histoire sociale? » (OIT, recommandation n° 202, juin 2012) – *Revue internationale de sécurité sociale*, vol. 66, n°s 3 et 4 (juillet-décembre 2013), p. 21 à 46.

[11] OIT et PNUD, *Sharing Innovative Experiences: Successful Social Protection Floor Experiences* (New York, 2011).

[12] OIT, *Can low-income countries afford basic social security?* (Genève, 2008).

[13] OIT, document d'orientation,« Mise en place de filets de protection sociale dans le cadre de l'ordre du jour pour l'après-2015 : cibles et indicateurs » (Genève, 2014).

[14] OIT, document de travail, « Effects of non-contributory social transfers in developing countries: a compendium », (Genève, 2010).

[15] Michael Samson, « The impact of social transfers on growth, development, poverty and inequality in developing countries », dans *Building Decent Societies: Rethinking the Role of Social Security in Development*, Peter Townsend, éd. (Genève, 2009).

plus importants investissements. Plus de la moitié des enfants dans le monde qui ne savent pas lire, écrire ou faire des calculs de base sont scolarisés. Il faut donc investir dans la formation des enseignants afin d'élargir le vivier d'éducateurs qualifiés. Il importe également de veiller à ce que les enfants reçoivent une alimentation saine et aient accès à des fournitures scolaires. Il est essentiel en outre d'investir de façon stratégique dans les équipements scolaires, et notamment de veiller à ce que les filles et les enfants les plus marginalisés puissent aller à l'école. Il faut pour cela que les installations fournies tiennent compte des besoins des filles, des jeunes femmes et des personnes handicapées, c'est-à-dire que les salles de classe et les méthodes d'enseignement soient accessibles et que les installations sanitaires soient suffisantes.

C. Politiques de l'emploi

37. Si des investissements accrus en faveur d'une éducation et d'une formation de qualité contribuent à réduire les inégalités de salaire, l'établissement d'un salaire minimum adéquat, la protection des institutions de négociation collective, la réduction du travail informel ainsi que la protection de l'emploi et les prestations de chômage se sont tous révélés utiles pour réduire les inégalités de salaire et la pauvreté.

38. Garantir un salaire minimum viable peut aider à lutter contre la pauvreté au travail. Le salaire minimum optimal est fonction des contextes nationaux et locaux et ne peut être effectivement mis en place qu'à travers un dialogue social et une négociation véritables entre parties prenantes.

39. L'action des syndicats et d'autres formes de négociation collective contribuent généralement à augmenter les salaires moyens et à réduire les inégalités de salaire. À l'inverse, dans certains pays, la baisse des taux de syndicalisation a contribué à accroître les inégalités de salaire, en particulier chez les hommes. La négociation collective et la syndicalisation ne sont toutefois guère utiles lorsque de nombreux travailleurs restent en dehors du secteur formel.

40. Réduire le travail informel constitue donc un facteur déterminant pour assurer le plein emploi et un travail décent en vue de réduire la pauvreté. Le perfectionnement des compétences peut contribuer pour beaucoup à réduire le travail informel car il renforce l'aptitude à l'emploi dans le secteur formel. Un cadre réglementaire favorable à l'esprit d'entreprise et au développement des petites et moyennes entreprises peut aussi tirer les travailleurs hors des secteurs informel et agricole[16]. Toutefois, si la réduction du travail informel est l'objectif ultime, il faut redoubler d'efforts pour assurer la protection des travailleurs du secteur informel dans l'intervalle. Il importe de trouver les moyens de faire bénéficier les travailleurs indépendants et les employés des avantages liés à l'emploi.

41. La protection de l'emploi est un autre élément de sécurité du revenu qui peut contribuer à maintenir les populations au-dessus du seuil de pauvreté. Les lois sur la protection des travailleurs définissent les règles de recrutement et de licenciement des employés, le but étant de réduire les pratiques arbitraires. En outre, les prestations de chômage renforcent la sécurité du revenu pour une période donnée

[16] Bureau international du Travail, rapport V (1), « La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle » (Genève, 2013).

après le licenciement et permet ainsi aux travailleurs de rechercher un nouvel emploi sans avoir à connaître les difficultés économiques qui pourraient en résulter.

D. Modifier les modes de production et de consommation non durables

42. Le passage à des modes de production et de consommation plus durables est un élément essentiel pour réduire la pauvreté de manière efficace et sans exclusive. Si l'on n'aborde pas la question de la capacité de notre planète à satisfaire les besoins des populations et à maintenir les activités économiques, les plus pauvres du monde subiront de plus en plus les conséquences des changements climatiques dans leur vie et sur leurs moyens de subsistance. Par exemple, les contraintes d'approvisionnement en eau sont aggravées par les techniques actuelles de production agricole – selon des estimations récentes, les produits agricoles représentent 92 % de l'empreinte eau dans le monde. Tout changement dans les modes de production agricole actuels aurait donc des répercussions considérables sur les disponibilités en eau dans le monde et sur l'aptitude des populations pauvres à accéder à des sources fiables d'eau douce.

43. Les changements structurels, comme le fait d'encourager l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de promouvoir le passage à des modes de production à faible intensité de ressources, y compris par l'adoption de mesures telles que la réforme de l'écotaxe et l'élimination progressive des subventions préjudiciables à l'environnement, et d'encourager la recherche-développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement, ne sont que quelques-uns des moyens par lesquels les gouvernements peuvent notablement lutter contre les modes de production et de consommation non durables. Les politiques sociales dynamiques peuvent jouer un solide rôle d'appui dans cette transition. Par exemple, l'éducation et la sensibilisation des consommateurs, en particulier des jeunes, peuvent permettre de passer à des modes de vie plus durables par le biais du recyclage, de la réduction des déchets alimentaires et des emballages peu économiques et l'utilisation accrue de produits plus écologiques. Il faudrait favoriser et encourager les programmes d'éducation portant sur l'acquisition de nouvelles compétences en matière de technologies respectueuses de l'environnement, de façon à offrir aux travailleurs les compétences dont ils ont besoin pour fournir plus efficacement des services essentiels à un plus grand nombre de personnes à un coût moindre pour l'environnement. Enfin, promouvoir une gestion plus durable des écosystèmes au niveau communautaire offre de nouvelles possibilités de changer les modes de consommation préjudiciables, tout en créant de nouveaux emplois. Des programmes comme Bolsa Verde au Brésil visent à réorienter les mécanismes d'incitation destinés aux communautés qui ont des contacts réguliers avec les écosystèmes vulnérables vers des modes de consommation et de production durables qui, loin de compromettre leur prospérité à long terme, la favorisent.

V. Mise en œuvre du plan d'action interinstitutions pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté

44. La mise en œuvre des politiques décrites ci-dessus nécessite des efforts importants aux niveaux national et international. À cet effet, le plan d'action du système pour la mise en œuvre de la deuxième Décennie a permis de coordonner les efforts du système des Nations Unies dans son rôle consultatif et d'appui aux programmes auprès des États Membres. Ainsi, à travers le système, a-t-on continué à mettre l'accent sur la création d'emplois, la lutte contre le chômage des jeunes, la promotion des emplois verts et la garantie de l'égalité sur le marché du travail.

A. Promouvoir une plus grande prise de conscience sur l'emploi et le travail décent en tant que stratégie de développement efficace pour réduire la pauvreté

45. Grâce à l'appui qu'il apporte aux organes intergouvernementaux, ainsi qu'à ses rapports et études, le système des Nations Unies a mis l'accent sur le rôle important que jouent l'emploi et le travail décent dans la lutte contre la pauvreté.

46. À sa cinquante-deuxième session, la Commission du développement social a tenu une table ronde sur le thème prioritaire « Promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous ». La table ronde a été l'occasion pour toutes les parties prenantes d'engager le dialogue en vue de mieux comprendre le rôle que joue l'autonomisation dans la réduction de la pauvreté et la promotion du plein emploi et du travail décent pour tous. Les parties prenantes ont échangé leurs expériences en ce qui concerne la mise en œuvre de politiques et stratégies inclusives permettant l'autonomisation et la participation des personnes vulnérables, des communautés et des groupes sociaux.

47. Dans le *rapport sur la situation sociale dans le monde 2013*, intitulé « Inequality Matters », le Département des affaires économiques et sociales a mis en garde contre la menace que les inégalités croissantes représentent pour une croissance économique partagée et riche en emplois. Il a souligné que la réduction des inégalités et la promotion du plein emploi et du travail décent pour tous devraient être un objectif aussi bien de la politique macroéconomique que de la politique sociale. Dans le *rapport sur la situation économique et sociale dans le monde 2013 : les défis du développement durable*, la création d'emplois en milieu urbain en tant qu'élément du développement durable est aussi examinée. L'une des conclusions du rapport était que les investissements en faveur de la transformation industrielle verte peuvent offrir une bonne occasion d'accroître les possibilités d'emploi dans le monde et en particulier pour les jeunes.

48. Le Président de l'Assemblée générale a convoqué une réunion de haut niveau de l'Assemblée en mai 2014, y compris une table ronde d'experts dans le cadre de la deuxième Décennie pour l'élimination de la pauvreté. Pendant le débat consacré à la deuxième Décennie, notamment à l'élimination de la pauvreté grâce au plein emploi et à un travail décent pour tous, ces questions ont été abordées dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.

49. Le *rapport sur le développement dans le monde 2013 : emplois,* établi par la Banque mondiale, contient une analyse empirique du rôle de l'emploi, qui est la clef de voûte du développement économique et social. Selon le rapport, s'il vrai que les gens travaillent pour se sortir de la pauvreté, les emplois représentent plus que le revenu qu'ils procurent; ils transforment ce que nous faisons et ce que nous sommes en plus de ce que nous gagnons. Le rapport souligne que certains emplois sont particulièrement « bons pour le développement » à cause des avantages sociaux et économiques qu'ils engendrent. Outre ces messages novateurs ayant fait l'objet d'une large diffusion, la Banque mondiale a produit et largement diffusé un certain nombre de volumes d'accompagnement portant sur des thèmes ou régions donnés.

50. Deux rapports de l'OIT – *Rapport sur le travail dans le monde : un développement riche en emplois 2014* et *Tendances mondiales de l'emploi 2014* – ont montré que la situation sur le marché du travail à l'échelle mondiale demeure irrégulière et fragile, peu de progrès ayant été enregistrés s'agissant de réduire la pauvreté et les formes vulnérables d'emploi, l'emploi informel et le travail non déclaré. Les deux rapports insistent sur la nécessité d'élaborer des stratégies alliant des mesures à court terme, comme des politiques macroéconomiques et des politiques du marché du travail favorables à l'emploi, et des mesures visant à lutter contre les déséquilibres à long terme.

51. En 2013, le Bureau régional de l'OIT pour les États arabes et le Bureau régional du PNUD pour les États arabes ont lancé conjointement un rapport intitulé *Rethinking Economic Growth: Towards Productive and Inclusive Arab Societies* (*Repenser la croissance économique : vers des sociétés arabes productives et inclusives*). Le rapport examine les tendances du marché du travail arabe au cours des deux décennies qui ont précédé le Printemps arabe en 2011 et présente une série de recommandations pratiques à l'intention des gouvernements, des travailleurs et des employeurs de la région. La création d'emplois décents y est définie comme un élément indispensable à un développement durable et équitable.

52. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a publié des études de cas, des documents de recherche et d'orientation et des supports d'information et des vidéos en vue de sensibiliser à l'importance de l'emploi rural décent. En outre, elle appuie le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et son Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine en vue de favoriser la création d'emplois verts décents pour les jeunes et d'améliorer la sécurité alimentaire par le développement d'entreprises rurales durables en Afrique.

B. Renforcement des capacités

53. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a coordonné une série d'ateliers sous-régionaux sur le renforcement des établissements de formation des administrations locales en Amérique latine, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie. Ces ateliers, qui ont permis d'échanger les pratiques optimales et de renforcer la mise en place de réseaux, ont encouragé l'adoption d'un programme d'action commun destiné aux collectivités locales pour faire face aux problèmes actuels de l'urbanisation, tels que la pauvreté urbaine. Par ailleurs, ONU-Habitat a récemment publié un rapport intitulé *Streets as Tools for Urban Transformation in Slums: A Street-Led Approach to Citywide Slum*

Upgrading (Les rues, instruments d'urbanisation dans les taudis : une approche axée sur la rue pour la réhabilitation des taudis), qui vise à favoriser une meilleure intégration des quartiers pauvres informels dans le tissu physique des villes et à permettre à ces zones d'obtenir un meilleur accès au secteur formel de l'économie et à la structure sociale de leurs villes.

54. Avec l'appui de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Coalition asiatique pour le droit au logement, ONU-Habitat a également mis au point une série de directives à l'intention des décideurs visant à garantir un logement aux pauvres en Asie afin d'aider les responsables nationaux et locaux des villes à prendre en connaissance de cause des décisions en matière de politique de logement qui profitent à ceux qui vivent dans la pauvreté. Comme suite à la demande suscitée, une série de guides semblables visant à garantir un logement aux pauvres dans les villes africaines a également été produite.

55. En 2013, la FAO a publié la deuxième édition de son ouvrage intitulé « Guidance on how to address decent rural employment in FAO country activities » (Conseils pour aborder l'emploi rural décent dans les activités de la FAO au niveau des pays) et, de concert avec l'OIT, un rapport intitulé « Guidance on addressing child labour in fisheries and aquaculture » (Directives sur les moyens de combattre le travail des enfants dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture).

56. À la quinzième session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), tenue en décembre 2013, les États membres ont adopté la Déclaration de Lima : vers un développement industriel durable et inclusif, dans laquelle ils ont réaffirmé leur attachement à l'ONUDI et aux activités qu'elle mène en appui à l'industrialisation en tant que stratégie de développement mue par l'idée d'offrir des possibilités d'intégration sociale, y compris l'autonomisation des femmes et des jeunes. En 2013, l'ONUDI a également publié un guide du praticien sur le développement de chaînes de valeur favorables aux pauvres en vue de l'élaboration et de l'exécution de projets agroindustriels, en s'appuyant sur un examen des pratiques communes aux projets de développement de chaînes de valeur dans la région de l'Asie et du Pacifique et en partageant l'expérience tirée de plusieurs études de cas et de consultations avec des experts sur le terrain.

57. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a collaboré avec l'OIT à la mise en œuvre d'un projet de renforcement des capacités en vue de l'élaboration et de l'analyse d'indicateurs du travail décent au Costa Rica, en El Salvador, au Nicaragua, au Panama et en République dominicaine. Le projet avait pour but de promouvoir et d'évaluer la création d'emplois décents grâce à une meilleure collaboration entre les institutions nationales et à la fourniture d'une formation technique aux homologues des services publics. Le siège sous-régional de la CEPALC au Mexique a effectué un travail analytique qui vise à renforcer la capacité des gouvernements nationaux à adopter des politiques favorisant la création et la promotion d'emplois décents.

58. La plateforme des connaissances sur l'emploi, gérée par la Banque mondiale, est une nouvelle destination pour les spécialistes et décideurs qui recherchent des solutions pratiques et multisectorielles fondées sur des données factuelles pour faire face aux problèmes d'emploi qui se posent dans le monde entier. Elle a contribué à forger et à favoriser des partenariats Sud-Sud et Nord-Sud, avec l'appui de réseaux régionaux s'occupant d'emplois en Amérique latine, en Asie et en Afrique, et a créé

un réseau d'organisations et de particuliers qui sera le fer de lance d'une approche multidimensionnelle en matière d'emploi.

59. La Banque mondiale a également amélioré le renforcement des capacités en matière de création d'emplois dans le cadre du Partenariat mondial pour l'emploi des jeunes, dont le but est de recueillir et de diffuser les résultats obtenus en matière d'emploi des jeunes et des programmes d'intervention efficaces pour faire face aux difficultés que rencontrent les jeunes lorsqu'ils passent à la vie active. Le Partenariat rassemble les parties prenantes nationales et internationales, notamment les décideurs, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les groupes consultatifs de jeunes. Il apporte une assistance technique aux collectivités locales, aux projets pilotes novateurs et aux efforts de renforcement des capacités d'un large éventail d'acteurs, l'accent étant mis sur l'Afrique et le Moyen-Orient, régions qui ont besoin d'éléments plus probants sur des méthodes efficaces pour promouvoir l'emploi des jeunes.

60. Le Partenariat des Nations Unies pour promouvoir les droits des personnes handicapées[17] a fourni un appui financier et technique aux projets des équipes de pays qui permettent aux personnes handicapées d'avoir de meilleures possibilités d'emploi. La première série de projets financés étaient exécutés dans le territoire palestinien occupé, en Tunisie et dans les pays insulaires du Pacifique, les propositions de la deuxième série étant actuellement à l'examen.

C. Échanger les pratiques optimales en matière de promotion de l'emploi et du travail décent aux niveaux national et international

61. L'inventaire de l'emploi des jeunes mis au point par la Banque mondiale, le Ministère allemand de la coopération et du développement économiques, la Banque interaméricaine de développement et l'OIT est la première base de données complète à fournir des données comparatives sur les interventions en faveur de l'emploi des jeunes dans le monde entier. Portant sur plus de 600 programmes d'emploi des jeunes dans 90 pays, l'inventaire, qui présente la conception, l'exécution et les résultats des programmes, contribue pour beaucoup à une meilleure évaluation de l'impact des interventions en matière d'emploi des jeunes et renforce les bases pour une planification, une gestion et un suivi des projets fondés sur des données factuelles.

62. La mise en place d'un réseau régional des Caraïbes sur l'économie verte était l'une des principales conclusions de la conférence sur l'économie verte comme facteur de développement durable et d'élimination de la pauvreté dans les Caraïbes, qui s'est tenue à Sainte-Lucie en juin 2013. La conférence a été organisée par le Ministère du développement durable de Sainte-Lucie et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le nouveau réseau régional servira de plateforme pour l'échange des données d'expérience nationales, de façon à renforcer encore la coopération dans les Caraïbes et entre les petits États insulaires en

[17] Les entités participant au Partenariat sont l'OIT, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Département des affaires économiques et sociales, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la Santé. Le Groupe de la lutte contre la pauvreté du PNUD assure le secrétariat technique du Partenariat.

développement sur les questions d'économie verte. La CEPALC et l'OIT ont également publié un rapport conjoint sur la situation de l'emploi en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans lequel elles ont analysé les problèmes et les innovations en matière de formation de la main-d'œuvre et mis l'accent en particulier sur la manière dont les institutions de formation de la région mettent à profit les progrès technologiques pour répondre aux besoins de marchés du travail plus diversifiés.

D. Soutenir l'intégration du travail décent et de l'élimination de la pauvreté dans les politiques et programmes nationaux et internationaux

63. La FAO continue de collaborer avec l'OIT dans le cadre du Partenariat international de coopération sur le travail des enfants et l'agriculture et à l'organisation de la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants. Au niveau des pays, elles ont effectué des interventions conjointes, notamment en matière de recherche, de politiques d'appui et de planification du travail en soutien à l'élaboration des plans d'action nationaux sur le travail des enfants, au Cambodge, au Malawi, au Mali, au Niger, en République démocratique populaire lao et en République-Unie de Tanzanie. La FAO a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action à l'échelle du système sur la jeunesse adopté en avril 2013. Elle fait également partie du Réseau interinstitutions pour l'épanouissement des jeunes, dont le Département des affaires économiques et sociales est le coprésident permanent. En outre, elle collabore avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour sa prochaine Conférence mondiale sur l'éducation en vue du développement durable consacrée à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, qui se tiendra en novembre 2014.

64. L'initiative pauvreté-environnement du PNUE et du PNUE, qui a entamé une nouvelle phase pour la période 2013-2017, a appuyé l'intégration des objectifs sociaux, économiques et environnementaux dans les politiques nationales et les cadres budgétaires dans 25 pays. Elle œuvre par l'intermédiaire des bureaux de pays du PNUD et en collaboration avec d'autres institutions et initiatives, notamment l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ONU-Habitat et le Partenariat pour une action sur l'économie verte, à garantir de meilleurs investissements publics et privés, en qualité et en quantité, en faveur de la réduction de la pauvreté et de la gestion durable des ressources naturelles, y compris la création d'emplois verts dans les secteurs structuré et non structuré.

65. Le PNUE et le PNUD ont également mené à bien leur programme conjoint sur l'adaptation aux changements climatiques et l'initiative pour le développement, qui a stimulé les économies locales et amélioré les moyens de subsistance et les revenus axés sur l'adaptation fondée sur les écosystèmes et l'agriculture de conservation dans 11 pays africains, y compris la création de nombreux emplois pour les femmes et les jeunes sans terre.

66. Le PNUD continue de participer activement aux travaux du Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse, en particulier dans son sous-groupe pour l'entreprenariat et l'emploi des jeunes, et dirige les activités à l'appui de la réforme institutionnelle pour créer un environnement propice à l'entreprenariat des jeunes, y compris l'accès aux marchés, à la finance et aux autres ressources.

67. En étroite collaboration avec les États Membres, notamment le Bhoutan, le Rwanda, le Mozambique et le Nigéria, l'ONUDI a veillé à la bonne intégration du travail décent dans les cadres de politique générale. Ces programmes prévoient notamment de renforcer la capacité du secteur de l'enseignement d'améliorer l'aptitude à l'emploi et la création d'entreprises, d'appuyer la formation professionnelle des populations rurales, d'analyser les marchés du travail des jeunes et d'organiser des salons de l'emploi et des débats sur les politiques pour faire face au problème du chômage des jeunes.

68. De concert avec le Gouvernement uruguayen et le Fonds des Nations Unies pour la population, la CEPALC a organisé la première session de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, tenue à Montevideo en août 2013. La Conférence a approuvé le Consensus sur la population et le développement, dans lequel les pays se sont engagés à mettre en œuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, notamment en investissant dans les politiques d'emploi décent et les programmes de formation spéciaux pour la jeunesse, en favorisant les politiques d'égalité sur le marché du travail, telles que la reconnaissance de la valeur productive des activités et des soins au foyer non rémunérés, et en fournissant assistance et protection à tous les migrants quel qu'en soit le statut migratoire, conformément aux dispositions de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

69. En octobre 2013, le Gouvernement brésilien et l'Organisation internationale du Travail ont organisé la troisième Conférence mondiale sur le travail des enfants. Les participants ont adopté la Déclaration de Brasilia sur le travail des enfants, qui milite en faveur de l'adoption d'une approche intégrée pour éliminer le travail des enfants en mettant l'accent sur ses causes socioéconomiques profondes.

70. La Banque mondiale a créé un groupe opérationnel multisectoriel sur l'emploi ayant pour fonction principale d'intensifier l'intégration de la question de l'emploi dans les politiques et stratégies nationales et internationales de développement et de renforcer, à l'échelle mondiale, la capacité d'élaborer des politiques efficaces dans ce domaine. En outre, elle a organisé son cours annuel sur la politique concernant le marché du travail destiné aux décideurs de haut niveau, au personnel technique des administrations publiques et aux chercheurs des organisations universitaires, des établissements de formation, des syndicats, des organisations patronales et des organisations non gouvernementales s'occupant des questions de main-d'œuvre et d'emploi.

71. Alors que l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement approche, de nombreux pays ont adopté le cadre pour l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement afin de concentrer les efforts sur la réalisation des objectifs en matière d'emploi. Outre les travaux en cours dans des pays comme l'Arménie, le Bhoutan, le Costa Rica et la République-Unie de Tanzanie, des initiatives au titre du cadre portant sur l'emploi ont été lancées en République dominicaine et en Zambie. En République dominicaine, l'accent est mis sur un large éventail de questions touchant le travail décent, notamment la sécurité sociale, le salaire minimum, la formation technique et l'appui aux petites et moyennes entreprises, alors qu'en Zambie, les jeunes et les moyens de subsistance en milieu rural sont privilégiés.

72. L'OIT et l'ONUDI ont réagi à la crise des réfugiés syriens en Jordanie et au Liban en mettant l'accent sur l'emploi et les moyens de subsistance afin de préserver la stabilité sociale et économique à l'échelon national. Le Bureau régional de l'OIT pour les États arabes a publié deux rapports en 2014, intitulés « Assessment of the impact of Syrian refugees in Lebanon and their employment profile » (Évaluation de l'impact des réfugiés syriens au Liban et leur emploi) et « The impact of the Syrian refugee crisis on the labour market in Jordan: a preliminary analysis » (Impact de la crise des réfugiés syriens en Jordanie sur le marché du travail : une analyse préliminaire), dans lesquels il a formulé des recommandations pour améliorer les possibilités d'emploi et de moyens de subsistance des réfugiés et de leurs communautés d'accueil. En collaboration avec les communautés jordaniennes qui accueillent des réfugiés syriens, l'ONUDI a fourni un appui à l'amélioration des moyens de subsistance et dispensé une formation à la création d'entreprises, l'accent étant mis en particulier sur les femmes et les jeunes.

E. Promotion de la protection sociale

73. En mars 2014, les dirigeants du Groupe des Nations Unies pour le développement et de l'OIT ont adressé une lettre conjointe aux coordonnateurs résidents pour les exhorter à prêter leur concours à l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives de protection sociale minimale conduites par les pays. Dans la lettre, ils ont encouragé les équipes de pays à appuyer la tenue de dialogues nationaux sur la conception et la mise en place de socles de protection sociale, à soutenir l'évaluation des besoins et des lacunes en matière de protection sociale, à promouvoir les socles de protection sociale en tant qu'instrument pour un développement équitable et durable dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et à s'employer à améliorer la collecte de données sur les socles de protection sociale. Pour sa part, le PNUD a mis la dernière main à l'octroi de subventions à des projets de protection sociale au titre du Fonds d'affectation spéciale thématique pour la réduction de la pauvreté en 2013. Le Fonds a consacré 2 millions de dollars au financement de 18 projets de pays, en plus des 600 000 dollars destinés à financer les initiatives régionales menées par les responsables de la lutte contre la pauvreté des centres de services régionaux du PNUD.

74. En mai 2014, l'OIT a organisé un séminaire régional de trois jours visant à repenser la protection sociale dans un monde arabe en mutation, au cours duquel les délégations ont accepté d'appliquer des mesures visant à assurer une couverture universelle dans l'ensemble du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. En 2013, l'OIT a publié le premier rapport mondial sur le travail des enfants, intitulé « Vulnérabilité économique, protection sociale et lutte contre le travail des enfants », qui présentait des travaux de recherche sur le travail des enfants et sur la protection sociale et faisait valoir que la protection sociale pouvait permettre de résoudre le problème du travail des enfants. Le rapport examinait aussi le rôle que jouaient les facteurs de vulnérabilité économique associés à la pauvreté – chocs économiques, maladies et vieillissement – en rendant les ménages vulnérables au travail des enfants et analysait l'incidence que les transferts de fonds, les programmes d'emploi public, l'assurance sociale et d'autres initiatives de protection sociale ont sur le travail des enfants.

VI. Conclusions et recommandations

75. Des avancées remarquables ont été enregistrées en matière de réduction de la pauvreté dans certaines régions et pays, mais le fait que les progrès soient inégaux d'une région à l'autre et à l'intérieur des pays demeure un important sujet de préoccupation. Il reste encore beaucoup à faire pour que l'objectif de l'élimination de la pauvreté soit rattaché à la formulation des politiques sociales, économiques et environnementales à tous les niveaux de décision. Pour éliminer la pauvreté extrême, les interventions aux niveaux local, national, régional et mondial doivent aller au-delà des symptômes et viser à mettre en place les infrastructures physiques, sociales, économiques et politiques nécessaires pour soutenir la lutte contre la pauvreté. Les politiques macroéconomiques doivent être compatibles avec d'autres politiques visant à faire face aux réalités sociales et environnementales dans le cadre d'une action intégrée en faveur d'une croissance partagée, équitable et durable qui crée des emplois décents et productifs. Les dépenses publiques devraient privilégier l'investissement dans le développement humain, l'amélioration de l'accès aux services sociaux et la mise en place de systèmes de protection sociale pour tous.

76. Les débats en cours sur les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 offrent une bonne occasion de recentrer la stratégie d'élimination de la pauvreté de manière à favoriser des progrès plus équilibrés et sans exclusive aux niveaux national et international. Il faudrait dûment tenir compte du caractère multidimensionnel de la pauvreté dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Le plein emploi et un travail décent pour tous constituent un élément essentiel avéré de cette approche globale.

77. Les recommandations ci-après, qui tiennent compte des différences entre contextes nationaux, pourraient être examinées par les pays en vue de l'élimination de la pauvreté :

a) Définir des stratégies nationales pour assurer le plein emploi productif et un travail décent pour tous, en particulier pour les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les peuples autochtones et les autres groupes marginalisés et vulnérables;

b) Poursuivre les efforts en vue d'assurer une croissance économique soutenue, partagée et équitable qui favorise la transformation structurelle des économies de façon à accroître progressivement la productivité dans tous les secteurs et activités, notamment en renforçant la résilience grâce à l'élargissement de la protection sociale et en officialisant les activités et les emplois du secteur informel;

c) Réduire les inégalités des chances et des résultats entre populations et groupes sociaux, notamment les inégalités économiques, sociales et environnementales, et renforcer leur capacité d'adaptation, notamment en favorisant l'intégration sociale et économique et l'autonomisation des groupes marginalisés et des personnes en situation de vulnérabilité et en renforçant les mesures de protection sociale appropriées au niveau national, en particulier les socles de protection sociale;

d) Veiller à ce que toutes les populations, y compris les personnes en situation de vulnérabilité et les groupes sociaux marginalisés, en particulier les

personnes handicapées, les populations autochtones, les jeunes et les femmes, aient les moyens d'action voulus grâce à l'accès à une éducation de qualité, au perfectionnement des compétences et à une formation professionnelle adaptée aux besoins du marché du travail, et faire en sorte que toutes les écoles et tous les autres établissements d'enseignement offrent à tous un cadre d'apprentissage qui soit sûr, sain, non discriminatoire et habilitant;

e) Créer une culture de modes de vie durables, notamment par le biais de la sensibilisation des consommateurs, des incitations fiscales et d'autres politiques propres à changer les comportements.